



## Les Thés DAVIDsTEA obtient une ordonnance amendée et mise à jour du tribunal en vertu de la LACC

Juillet 16, 2020

**MONTREAL, le 16 juillet 2020** - Les Thés DAVIDsTEA Inc. (Nasdaq: DTEA) (« DAVIDsTEA » ou la « Société »), l'un des premiers marchands de thé en Amérique du Nord, annonce que la Cour supérieure du Québec a émis aujourd'hui une ordonnance initiale amendée et mise à jour prolongeant jusqu'au 17 septembre 2020 l'application de l'ordonnance initiale obtenue par DAVIDsTEA le 8 juillet 2020 en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada) (« LACC »). L'ordonnance initiale amendée et mise à jour traite également de certaines questions administratives. L'ordonnance initiale amendée et mise à jour et les documents connexes seront disponibles sur le site [www.pwc.com/ca/davidstea](http://www.pwc.com/ca/davidstea).

À la demande du Nasdaq, DAVIDsTEA confirme également qu'elle n'émettra pas de nouvelles actions ou ne créera pas de nouvelles catégories d'actions dans le cadre de sa restructuration en vertu de la LACC et que cette restructuration n'aura pas d'impact sur la structure de l'actionnariat de DAVIDsTEA.

Comme annoncé précédemment, les efforts de restructuration de DAVIDsTEA en vertu de la LACC sont principalement axés sur la fermeture des magasins non rentables et sur le réajustement de l'empreinte physique des points de vente au Canada dans le contexte d'un environnement de vente au détail de plus en plus difficile, davantage amplifié par la pandémie de la COVID-19. L'objectif de DAVIDsTEA est de créer une entreprise plus agile et plus efficace et d'accélérer sa transition vers des activités de vente au détail en ligne et de distribution de gros de thé et d'accessoires de haute qualité, afin d'être mieux positionnée pour une croissance à long terme.

La Société continuera à fournir des mises à jour tout au long du processus de restructuration lorsque les événements le justifieront.

### Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des énoncés qui traduisent nos opinions, attentes, convictions, plans ou hypothèses concernant des événements ou des résultats futurs qui sont, ou qui pourraient être, considérés comme des « énoncés prospectifs » (*forward-looking statements*) au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. La mise en garde qui suit est formulée conformément aux dispositions de cette loi, dans le but de bénéficier de la protection de ses dispositions libératoires. Ces énoncés prospectifs se caractérisent généralement par l'utilisation de mots à connotation prospective, comme « croire », « s'attendre à », « peut », « devrait », « projeter », « environ », « avoir l'intention de », « planifier », « estimer » ou « anticiper », ou encore de leurs formes négatives, de leurs variantes ou de termes de même nature. Ces énoncés prospectifs comprennent tous les éléments qui ne sont pas des faits historiques et comprennent des énoncés concernant nos intentions, nos convictions ou nos attentes actuelles concernant, entre autres, notre processus de restructuration, la pandémie de la COVID-19, notre stratégie de transition vers les ventes en ligne et de gros, les ventes futures par le biais de nos canaux de commerce électronique et de gros, la fermeture de certains de nos magasins de détail, les dettes futures au titre des baux, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, nos liquidités et nos perspectives, l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'environnement macroéconomique mondial, et notre capacité à éviter la radiation des actions ordinaires de la Société de la cote du Nasdaq en raison de la restructuration ou de notre incapacité à maintenir la conformité avec les exigences de cotation du Nasdaq.

Bien que nous croyions que ces opinions et attentes sont fondées sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés prospectifs sont intrinsèquement soumis à des risques, incertitudes et hypothèses à notre sujet, y compris les facteurs de risque énoncés dans notre rapport annuel sur le formulaire 10-K pour l'exercice clos le 1er février 2020, déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission et de l'Autorité des marchés financiers.

### À propos de Les Thés DAVIDsTEA

Les Thés DAVIDsTEA est un important détaillant en ligne et un distributeur de gros en pleine croissance de thés de spécialité, qui offre une sélection exclusive et différenciée de thés en feuilles, de thés préemballés, de sachets de thé et de cadeaux et accessoires liés au thé par l'intermédiaire de plus de 220 magasins de détail détenus et exploités par la Société au Canada et aux États-Unis, ainsi que sur sa plateforme de commerce électronique au [www.davidstea.com/ca\\_fr](http://www.davidstea.com/ca_fr). Une sélection de produits Les Thés DAVIDsTEA est également disponible dans plus de 2 500 supermarchés et pharmacies du Canada. Le siège social de la Société est situé à Montréal, au Canada.

#### Personne-ressource pour les investisseurs

MaisonBrison Communications  
Pierre Boucher  
514.731.0000  
[investors@davidstea.com](mailto:investors@davidstea.com)

#### Personne-ressource pour les médias

PELICAN PR  
Lyla Radmanovich  
514-845-8763  
[media@rppelican.ca](mailto:media@rppelican.ca)